



## Nantes Métropole accompagne financièrement le développement et la dynamique de l'Office

*Février 2018*

Vendredi 16 février dernier, lors du Conseil Métropolitain, les 24 communes de l'agglomération nantaise ont voté la convention d'objectifs et de moyens entre Nantes Métropole et l'office.

Cette convention pose un cadre ambitieux d'accompagnement financier de l'office, avec un plafond de 5 millions € par an, jusqu'en 2021 (soit un soutien potentiel de 20 M€ sur la période).

### Convention d'objectifs et de moyens 2018–2021

5 millions € maximum par an - soit 20 millions € maximum sur la période considérée (le soutien peut varier d'une année sur l'autre selon des critères d'objectifs évalués chaque année).

Une Aide complémentaire au financement habituel de droit commun du logement social

Elle permet de conforter un plan d'action ambitieux :

- 450 constructions neuves à minima par an,
- 520 réhabilitations par an,
- Renforcement de l'attractivité du parc à travers les travaux d'amélioration (transition énergétique, adaptation de l'offre aux évolutions démographiques, allongement de la durée de vie...).

## La place de Nantes Métropole Habitat confortée sur l'agglomération.

Alain Robert, Président de Nantes Métropole Habitat et Adjoint au Maire de Nantes :

*« Cette convention que nous avons présentée lors du dernier Conseil Métropolitain, est le fruit d'un travail important et qualitatif entre les équipes de l'office et de Nantes Métropole, que je tiens à remercier ici à nouveau. »*

*Cette convention nous permet de conforter et renforcer la position de NMH à l'échelle métropolitaine, notamment pour ce qui concerne le développement de nouveaux projets sur les 24 communes. Nos savoir-faire, reconnus, nous permettent en effet d'accompagner potentiellement la diversité des besoins des maires et des communes, à qui nous pouvons apporter des réponses sociales et patrimoniales adaptées : des projets de logements locatifs, des locaux d'activité, des foyers, des programmes d'accession sociale... C'est la reconnaissance de la qualité de notre travail et de notre capacité à accompagner les ambitions de l'agglomération qui est ici saluée.*

*Avec cet accompagnement qui pourra aller jusqu'à 20 M€ en 4 ans, l'office et Nantes Métropole réaffirment ainsi pleinement la place prépondérante de NMH dans la dynamique du Programme Local de l'Habitat métropolitain (PLH) qui stipule la construction de 2 000 logements sociaux par an, tous bailleurs confondus. »*

### Un accompagnement pour faire plus

Marc Patay, Directeur général de Nantes Métropole Habitat :

*« Nous avons obtenu ce soutien de Nantes Métropole pour plusieurs raisons complémentaires. Tout d'abord nous avons démontré dès 2017 que nous savons faire des efforts de gestion, et nous nous sommes engagés à poursuivre ces efforts, qui seront évalués chaque année par la métropole. Ensuite nous sommes aujourd'hui en capacité d'accélérer la modernisation et la rénovation de notre patrimoine, à travers un budget voté à l'équilibre par notre Conseil d'administration fin janvier, malgré le contexte national du logement social.*

*Parallèlement nous allons avoir à faire face à une montée en puissance de fortes interventions (démolition, rénovation, construction) dans le cadre notamment des projets de renouvellement urbain (Anru) à Bellevue, aux Dervallières, à Nantes Nord et à Bottière-Pin sec, représentant un investissement global de 215 M€ sur les 5 prochaines années. »*

### Une mission publique d'intérêt général

Alain Robert :

*« Pour conclure, je dirai que nous pouvons et nous devons être l'acteur clé dans la réalisation des objectifs ambitieux de la métropole nantaise en termes d'habitat. Nous avons la capacité de porter près de 1/4 de l'offre nouvelle de logement social chaque année, tout comme nous contribuons aujourd'hui à près d'un tiers des attributions de logements HLM par an sur l'agglomération.*

*Pour être pleinement présent sur notre mission publique d'intérêt général et performant sur l'ensemble de ces axes -dans un contexte particulier où le monde HLM est déstabilisé par les mesures gouvernementales - nous devons convenir des mesures d'accompagnement avec notre collectivité de rattachement, Nantes Métropole.*

*C'est ce qui vient d'être voté avec succès par l'ensemble des communes de l'agglomération la semaine dernière, à travers cette Convention d'objectifs et de moyens. Nous pouvons ainsi répondre à l'ensemble de nos objectifs, et nous devons le faire dans un souci permanent d'efficacité et de rigueur de gestion. »*

CONTACT PRESSE  
Franck Albert, Directeur de la communication  
franck.albert@nmh.fr  
02 51 86 36 64 / 06 88 62 01 05

**nantes**  
**MÉTROPOLÉ**  
**HABITAT**